

'Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS

LES "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincil ()
 D'Annapolis
 Sources-Moettes 114
 Rue St Denis
 "ratrum

Vol. XVII, No. I

Montréal, janvier 1911.

50 cts par an

L'ALLIANCE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

" L'ALLIANCE NATIONALE "

A MONTREAL

57 Avenue Viger

B. P. Boîte 2172

Téléphone Bell : Est, 3017-3018

OFFICIERS GENERAUX

S. G. Mgr. P. Bruchési, Président Honoraire
 M. le Chanoine G. Gauthier, Aumonier

BUREAU EXECUTIF

Is.-Arsène Lavallée C.R.	Président Général
Jos. Contant	Ancien Prés. Général
A.-G.-H. Béique M.D.	1er V.-Prés. gén.
F.-C.-Laberge I.C.	2em V.-Prés. gén.
Georges Monet	Secrétaire général
A. St.-Cyr	Trésorier général
Théo. Cypilot M.D.	Médecin en chef
S. Beaudin, C.R.	Aviseur Légal
Eng.-H. Godin	Directeur
Ernest Brossard	Directeur
L.-O. Dauray, N.P.	Directeur
Frs Fauteux	Directeur
P.-H. Bédard, M.D.	Directeur

Département d'Organisation et d'Inspection

Chs Duquette, Inspecteur en chef
 Cam. Mansuet, Inspecteur
 G.-H. Vaillancourt, Organisateur

PLACEMENTS

A. ST-CYR, Trésorier Général

Heures de Bureau : 11½ A. M. à 12½ P. M.

Percepteur (Art. 192)

M. JODOIN, 57, AVENUE VIGER
 MONTREAL

AVIS

A ceux qui désirent recevoir la revue.

A partir de février prochain, la revue ne sera expédiée qu'aux officiers du Conseil Général, aux officiers de cercles, ainsi qu'aux sociétaires qui désireront la recevoir et qui en feront la demande au Secrétaire Général, en fournissant leur nom, leur adresse et le nom du cercle auquel ils appartiennent.

Qu'on veuille bien prendre note de cet important avis et que les sociétaires écrivent sans tarder, s'ils veulent que leurs noms ne soient pas rayés des listes d'adresses.

PROMOTION AU PACIFIQUE

M. Emile J. Hébert est nommé 1er assistant-agent-général des voyageurs pour les lignes de l'Est du C.P.R.



M. Emile J. Hébert, ancien directeur de l'Alliance Nationale.

M. Emile J. Hébert, qui a occupé depuis plusieurs années des positions importantes à l'emploi de la Compagnie du Pacifique Canadien, vient d'être promu 1er assistant agent général des voyageurs pour les lignes de l'Est, qui comprennent toutes les lignes à partir de Fort William jusqu'à la côte de l'Atlantique.

Nos plus sincères félicitations à notre ex-directeur général.

L'AGE D'ADMISSIBILITE

Une mesure qui intéresse la jeunesse et les recruteurs.

Nous rappelons aux sociétaires que, depuis la dernière convention, les jeunes gens sont maintenant admissibles, dans notre association, aussitôt qu'ils ont 16 ans et non 18 ans, comme auparavant. Cette heureuse modification devrait être accueillie favorablement par la jeunesse et ceux qui s'occupent de recrutement, non seulement parce qu'elle élargit le champ de nos opérations, mais surtout parce qu'elle procure un avantage précieux à nos jeunes compatriotes.

En effet, pénétrer jeune, dans la mutualité, c'est se mettre en état d'apprendre l'économie et de la pratiquer facilement; c'est s'assurer au tarif minimum contre les éventualités de l'existence: maladie et mort prématurée.

Tout le monde a besoin de s'assurer; tout le monde a soi-même et les siens à protéger; aujourd'hui tout le monde s'assure. Pourquoi ne par profiter du temps qu'on est dans toute la force de la santé alors que l'assurance coûte bon

marché, pour accomplir un acte dont on ne discute plus ni l'utilité ni la nécessité.

Pères de famille! faites assurer vos enfants. Recruteurs! enrôlez la jeunesse.

Concours de Recrutement

Du 1er Janvier au 31 Mars 1911
 inclusivement.

A son assemblée du 7 décembre dernier, le Bureau Exécutif, a arrêté ce qui suit, savoir:

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er janvier et se terminera le 31 mars 1911.

DROITS D'ENTREE

Art. 1—(a) Les droits d'entrée durant ce concours sont fixés à:

\$4.50	pour un certificat de participation de	\$500.00
1.00	" " " " " "	1000.00
2.00	" " " " " "	2000.00
3.00	" " " " " "	3000.00

(b) L'honoraire d'examen doit être payé au médecin-examineur par le candidat au taux fixé par les statuts, art. 175.

(c) L'honoraire d'inscription à la caisse centrale des malades est supprimé.

RECOMPENSES OFFERTES PAR LE BUREAU EXECUTIF

Art. 2—(1) \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant le concours et qui aura payé les contributions de deux mois au moins.

PRIX D'HONNEUR

(2) En outre des \$2.00 mentionnées au paragraphe 1 du présent article, les prix suivants seront accordés:

- (a) A tout proposeur de 50 membres, une montre d'or;
- (b) A tout proposeur de 35 membres, une montre d'argent;
- (c) A tout proposeur de 25 membres, une bague d'or aux armes de la société;
- (d) A tout proposeur de 20 membres, une chaîne de montre;
- (e) A tout proposeur de 15 membres, des boutons de manchettes d'or, aux armes de la société;
- (f) A tout proposeur de 10 membres, un médaillon d'or, aux armes de la société;
- (g) A tout proposeur de 5 membres, une épinglette à cravate d'or, aux armes de la société;
- (h) A tout proposeur de 3 membres, un volume de littérature canadienne.

Pour mériter les prix mentionnés dans ce décret, il faudra que tout proposeur ait présenté et fait admettre ses candidats dans le cercle auquel il appartient.

Ne seront comptés pour l'adjudication des prix d'honneur que les membres qui auront acquitté deux mois de contributions, avant le premier juillet 1911, lesquelles contributions devront avoir

été transmises au Conseil Général, le plus tard, par le rapport mensuel de juillet 1911.

PRIX DE CERCLES ET DE BUREAUX DE PERCEPTION

Art. 3 (a)—Une bannière aux armes de la société, au cercle ou au bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres, au moins 60;

(b) Un drapeau de soie, aux armes de la société, sur lequel sera écrit en lettres d'or le nom du cercle qui aura fait admettre au moins 50 membres;

(c) Un étendard aux armes de la société, au cercle qui aura fait admettre au moins 35 membres;

(d) Un fanion aux armes de la société, au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre au moins 25 membres;

(e) Un collier de président, nouveau modèle, au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre 20 membres;

(f) Une série d'insignes d'officiers au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre 15 membres.

CONDITIONS DIVERSES

Art. 4—Ne seront comptés pour l'adjudication des prix de cercles que les membres admis définitivement pendant les concours et pour lesquels le Conseil Général aura reçu deux mois de contributions, pas plus tard que par le rapport mensuel de juillet 1911.

Art. 5—Les fondateurs de cercles ou bureaux de perception ainsi que les membres agrégés par lettres de sortie ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté.

Art. 6—Un cercle ainsi qu'un bureau de perception (en assemblée générale ou par son comité de régie ou comité de surveillance) pourra se déclarer hors concours, ainsi que ses membres, pour obtenir d'autres avantages particuliers.

Art. 7—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la société ne pourront prendre part au concours et les membres recrutés par eux ne seront pas comptés pour les prix de cercles.

Art. 8—Les cercles et les bureaux de perception devront faire au Bureau Exécutif un rapport détaillé des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours, spécifiant les noms et prénoms des candidats admis ainsi que les noms des proposeurs. Ce rapport devra être transmis au Conseil Général, avant le 15 juillet 1911, à défaut de quoi ils pourront être déclarés hors concours.

PRIX EXTRAORDINAIRES

1.—A tout membre qui présentera et fera admettre 100 membres dans le cours de l'année 1911, il sera accordé une récompense extraordinaire sous forme d'un billet de passage de première classe, aller et retour, de Montréal à Edmonton, Alberta, et la somme de \$60.00 pour ses frais de voyage.

2.—A tout proposeur de 75 membres, il sera accordé un billet de passage de première classe aller et retour, de Montréal à Winnipeg, au lieu d'Edmonton, et la somme de \$50.00 pour ses frais de voyage.

3.—Ces récompenses seront accordées en outre des prix de concours que ce membre aura pu gagner et recevoir pour l'année 1911.

4.—Pour mériter ces récompenses, il faudra

que les candidats présentés et admis définitivement membres aient payé quatre contributions mensuelles, au moins, lesquelles contributions devront être transmises au Conseil Général, avant le premier avril 1912.

5.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faudra que le proposeur ait présenté et fait admettre ses candidats dans le cercle auquel il appartient.

6.—Les fondateurs de cercles et de bureaux de perception, ainsi que les membres agrégés par lettres de sortie, ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté.

7.—Les organisateurs et recruteurs rémunérés par la Société ne pourront concourir pour ces récompenses.

NOUVEAU CERCLE

Cercle Guay, No 341, institué à Montréal, paroisse St-Jean Berchmans, le 1er décembre 1910, par M. C. Duquette, I.C. et organisé par MM. J. P. A. Bélanger et J. E. Arnault, organisateurs.

OFFICIERS:

- Chapelain, Rév. J. D. A. Guay.
- Sub. P. G. Joseph Blanchard.
- Président, D. Aubin.
- Vice-p., P. E. Alarie.
- Sec.-A., J. C. Legris.
- Trésorier, J. P. A. Bélanger.
- Médecin, J. A. Bigonnesse.
- Comm. J. Prud'homme.
- Introd., W. Matte.

CONDOLEANCES

Des résolutions de condoléances ont été adoptées par les cercles suivants en faveur des personnes ci-après mentionnées:

Cl. St-Joseph, No 1.—Aux familles des défunts confrères P. G. Lauzé, J. B. A. Martin et Cléophas Ouimet.

Cl. St-Louis, No 44.—A la famille de feu Albert Hardy.

Cl. N. D. de Hull, No 64.—Au notaire F. A. Labelle et à sa famille, à l'occasion de la mort de Mlle M. Labelle.

Cl. St-Hyacinthe, No 67.—A la famille de feu Horace Thibault et à la famille de feu Ulric Daval.

Cl. St-Barthelemy, No 72.—A M. Arsène Jacques, à l'occasion du décès de son frère.

Cl. St-Casimir, No 82.—A madame L. Adélaïde Lacroix, à l'occasion du décès de son époux.

Cl. Labelle, No 129.—A la famille de feu Maurice Honoré Hayes.

Cl. St-Luc, No 90.—A M. Antonio Gignac, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. St-Théophile du Lac, No 226.—A M. l'abbé P. Boulay, à l'occasion de la mort de sa mère.

Cl. Turgeon, No 258.—A M. Napoléon Boucher, à l'occasion de la mort de M. Philandre Boucher.

L'ÉPARGNE DANS LA FAMILLE

La devise des anciens moines, *prie et travaille*, mérite d'être complétée par un petit mot qui vaut son pesant d'or et qui ferait dire: *Prie, travaille, économise*; sentence bien sociale et bien chrétienne, dit la "Semaine Catholique".

Épargner, c'est sauvegarder son avoir; c'est le garantir contre les atteintes de la convoitise.

Épargner, c'est se servir de fuites dépenses, c'est retrancher l'abus, c'est rogner même sur l'usage permis, mais toujours dans un but légitime, pour une fin louable et chrétienne.

Épargner dans l'unique but d'empiler de l'or et de l'argent, ce serait cupidité et sordide avarice, chose condamnable et que S. Paul appelle une sorte d'idolâtrie.

Épargner, faire la banque à usure, en vue de satisfaire le vice, de nourrir les viles passions, pour se livrer au luxe, à la prodigalité, à l'ivrognerie, l'inconduite, que sais-je encore? ce serait plus que criminel, ce serait "amasser un trésor de colère pour les derniers jours."

Mais épargner dans le but de se créer une position honorable dans la société, en vue d'obtenir cette heureuse médiocrité, louée par le poète, cette noble aisance qui favorise l'exercice de la vertu, c'est là faire preuve de sagesse, et, c'est une légitime ambition. Cette épargne est une sorte de demi-vertu que l'on peut mettre au rang de l'ordre et de la propreté si louées par S. François de Sales.

Épargner afin de pouvoir exercer plus largement la bienfaisance, secourir les pauvres, les malheureux et apporter aux oeuvres un appui efficace, c'est faire rayonner autour de soi la reine des vertus, la charité. C'est dans ce sens que nous entendons l'épargne, et c'est comme telle que nous la proposons aux familles chrétiennes. C'est cette épargne-là que Jésus-Christ lui-même a louée et encouragée, lorsqu'il a dit: faites-vous des amis avec les richesses temporelles, qui sont ordinairement un fruit ou une source d'iniquité, afin que, quand vous viendrez à mourir, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles.

Le travail est pénible: les fruits en sont méritoires et précieux. Dépenser dix ou douze heures chaque jour de forces et de sueurs pour aller ensuite dissiper légèrement le gain obtenu, ce serait et c'est trop souvent indigne d'un être raisonnable, c'est une véritable folie, doublée d'une injustice à l'égard des siens, de ceux auxquels on doit assistance.

Ne prie pas sans travailler; ne travaille pas sans épargner, sinon la belle devise: *prie, travaille, économise* n'aura pas pour toi sa véritable signification et ta vie sera marquée d'une défaillance si le but n'en est point manqué tout à fait.

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur Georges Monet,
Secrétaire Général,
Alliance Nationale.

Monsieur le Secrétaire,
Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous m'avez payé le certificat de dotation, No 13253, au montant de mille dollars, détenu par mon défunt mari, William St-Onge, dans l'Alliance Nationale, Cercle St-Pierre No 8. J'offre aussi ma profonde gratitude aux officiers du Cercle St-Pierre pour l'aide qu'ils m'ont accordé dans le règlement d'erreur d'âge de mon mari. Si tous les membres de l'Alliance Nationale se procuraient leur extrait de naissance de leur vivant, leurs femmes ne ressentiraient pas les angoisses que j'ai endurées.

Votre toute reconnaissante,
JOSEPHINE ANGERS.
F. G. CREPEAU, N. P.
Témoins.

Montréal, 22 novembre 1910.

L'ALLIANCE NATIONALE



J. H. Picard, Md. E. Cl. de Lorimier No 112

Art. Dufresne, Sb. P.G. Cercle Bruchési No 135

Alf. Vermette, S. P. Cercle Bordeaux No 335

Nap. Marinier, S.A. Cercle Chapleau, No 294

Pierre Dubois, fils, Cercle Rivière à Pierre No 285

W. Chartrand Sb. P.G. Cl. Tétrauville No 286

J. D. Viau, Prés. Cl. Jeanne d'Arc No 53

TABLEAU D'HONNEUR

Noms des officiers et membres de cercles dont le travail de recrutement a été efficace durant les mois de juillet, août et septembre 1910.



A. St. Jean, Sb. P.G. Cercle Cadillac No 337



J. W. Colletterte, Md. E. Cercle LaFontaine No 206

proposateur	Nom du cercle	No.	Nombre admis
J. R. Picard, Cl. de Lorimier		112	20
Art. Dufresne, Cl. Bruchési		135	13
Alf. Vermette, Cl. Bordeaux		335	13
N. Marinier, Cl. Chapleau		294	12
Pierre Dubois, fils, Cl. Rivière à Pierre		285	10
W. Chartrand, Cl. Tétrauville		296	10
J.-D. Viau, Cl. Jeanne d'Arc		53	9
A. St. Jean, Cl. Cadillac		337	7
J.-W. Colletterte, Cl. LaFontaine		205	6
J.-E. Rondeau, Cl. Champlain		108	5
Emile Rousseau, Cl. St-Apollinaire		187	5
Ls Belleisle, Cl. N. D. du Cap.		105	5
J. Chapdelaine, Cl. B. P. Mitchell		282	5
D. Vézina, Cl. Bourget		79	4
Jos. Racicot, Cl. St-Luc		90	4
L.-J. Langlois, Cl. St-Vital		210	4
J. Sirois, Cl. Bic		245	4
Chs Blackburn, Cl. Rivière à Pierre		265	4
Ern. Laberge, Cl. Dufournel		305	4
A. Grégoire, Cl. Dorion		334	4
Alp. Trépanier, Cl. Bordeaux		335	4
Ovila Hurteau, Cl. Mont-Royal		2	3
Charles Daunais, Cl. Sacré-Coeur		6	3
F. Pepin, Cl. St-Raymond		95	3
J.-E. Côté, Cl. Lévis		109	3
E. St-Onge, Cl. Verdun		160	3
J.-E.-A. Arnaud, Cl. Frontenac		172	3
J.-G. Beaudoin, Cl. Ste-Cécile		181	3
A.-J. Descoteaux, Cl. Dumoulin		195	3
J.-H. Larose, Cl. Pie X		204	3
Geo. Lonergan, Cl. Tétrauville		205	3
Jos. Guertin, Cl. Tétrauville		296	3
E. Desjardins, Cl. Bordeaux		335	3
N. Perron, Cl. Cadillac		337	3
J.-A. Pilon, Cl. Cadillac		337	3
Alf. Barrette, Cl. B. P. St-Urbain		21	3
P.-H. Lavallée, Cl. Lanoraie		71	2
J.-A. Gendron, Cl. St-Frédéric		75	2
L.-A. Lacroix, Cl. St-Casimir		82	2
H.-L. Leblanc, Cl. St-Joachim		92	2
J.-E. Labrosse, Cl. Beland		159	2
Honoré St-Hilaire, Cl. St-Romuald		167	2
Joseph Legendre, Cl. St-Alphonse		186	2
F. Parent, Cl. Iberville		216	2
P. Allaire, Cl. Ste Praxède		217	2
N. Galibois, Cl. Rivière à Pierre		255	2
B. St-Amand, Cl. Ste-Flavie		289	2
Raymond Gélinas, Cl. Graton		289	2
A. Girard, Cl. Tétrauville		295	2
J.-E. Roy, Cl. Villeray		311	2
Wilf. Morin, Cl. Duquette		320	2
R. Aumais, Cl. Laporte		332	2

proposateur	Nom du cercle	No.	Nombre admis
Alf. Cailler, Cl. Briand		336	2
B. Dufour, Cl. Cadillac		337	2
J.-A. Lapierre, Cl. Sacré-Coeur		6	1
Louis Perrault, Cl. St-Pierre		8	1
Damase Riendeau, Cl. St-Charles		10	1
J.-O.-A. Archambault, Cl. St-Henri		12	1
L.-A. Lavallée, Cl. St-Jacques		13	1
Léon Gagnon, Cl. St-Jérôme		15	1
Eug. Lavallée, Cl. Ste-Elisabeth		10	1
J.-E. Dugal, Cl. St-Valier		20	1
Eug. Saillant, Cl. Laval		21	1
Absalon Legris, Cl. St-Ls de Terrebonne		25	1
J.-L. Forget, Jr., Cl. St-Ls de Terrebonne		25	1
Jos. Therrien, Cl. St-Louis de Terrebonne		25	1
Adj. Frigault, Cl. St-Ls de Terrebonne		25	1
Méd. Lafond, Cl. Hochelaga		29	1
J.-B. Côté, Cl. Salaberry		34	1
Léopold Laplante, Cl. Salaberry		34	1
Elzéar Poirier, Cl. Salaberry		34	1
Oscar Boyer, Cl. St-Paul		35	1
J.-B.-E. Magpan, Cl. Maskinongé		39	1
Adm. Héroux, Cl. Maskinongé		39	1
H. Paquette, Cl. St-Vincent		42	1
Chs. Legault, Cl. Sagard		48	1
Nap. Côté, Cl. Sagard		48	1
Art. Biron, Cl. Jacques-Cartier		49	1
Elie Rousseau, Cl. Jacques-Cartier		49	1
Canut Laboursadière, Cl. Soulanges		60	1
Cléophas Boucher, Cl. N.-D. de Hull		64	1
J.-B. Hébert, Cl. Laprairie		66	1
A. Sauvé, Cl. St-Hyacinthe		67	1
Henri Bourbeau, Cl. St-Hyacinthe		67	1
Eug. Landry, Cl. St-Earthélemy		72	1
Henri Girard, Cl. Ste-Anne de Danville		76	1
J.-A. Piché, Cl. L'Assomption		77	1
Adj. Tremblay, Cl. Bourget		79	1
J.-H. Bourque, Cl. St-Casimir		82	1
E. Lavigne, Cl. Argenteuil		84	1
J.-T. Chénard, Cl. N.-D. des Victoires		94	1
Jean Denis, Cl. St-Raymond		96	1

proposateur	Nom du cercle	Nombre admis
J.-E. Maranda, Cl. St-Raymond		95
Geo. Leclerc, Cl. Ste-Marie de la B.		99
A. Lemieux, Cl. Ste-Marie de la B.		99
Albert Forgues, Cl. N.-D. de Lourdes		104
R. Fortin, Cl. St-Cyprien		107
Isaie Rancourt, Cl. St-Cyprien		107
Jos. Labelle, Cl. St-Auguste		117
J.-V. Camerlain, Cl. St-Lambert		121
Art. Vallerand, Cl. St-Eugène		133
D.-V. Morrier, Cl. Chicoutimi		141
J.-Alb. Cloutier, Cl. St-Jean-Baptiste		149
O.-P. Hurteau, Cl. Leclerc		158
D. Faubert, Cl. Leclerc		158
Horm. Sauvé, Cl. Verdun		160
O. Bertrand, Cl. Verdun		160
Alph. St-Hilaire, Cl. St-Romuald		167
T. Boucher, Cl. St-Romuald		167
J.-E. Fortier, Cl. Limoilou		168
D. Darveau, Cl. Frontenac		172
J.-C. Lecoudic, Cl. Racine		182
H. Deshaies, Cl. St-Wenceslas		193
J.-J. Guertin, Cl. Cadieux		212
H. Primeau, Cl. Iberville		216
F. G. Ponton, Cl. Ste-Paxède		217
J.-A. Dauth, Cl. Fabre		220
C. Dallaire, Cl. Lafleche		230
A.-C. Demers, Cl. d'Youville		233
Chs. Farrier, Cl. Deschailions		238
W.-T. Deveault, Cl. Deschailions		238
Méd. Gagnon, Cl. Richmond		250
L. Lacaille, Cl. Boucherville		262
Josaphat St-Pierre, Cl. Rivière à Pierre		265
J.-P. Legault, Cl. Pointe-Claire		277
G. Ratté, Cl. Graton		289
J.-E. Labrosse, Cl. Graton		289
R. Dazé, Cl. Ste-Agathe		295
H. Houle, Cl. Tétrauville		295
A. Laflamme, Cl. Tétrauville		296
D. Morrison, Cl. Laurier		300
J.-T. Gagné, Cl. Laurier		300
Clovis Arcand, Cl. St-Marc		308
J. Lamontagne, Cl. Villeray		311
A.-J. Leblanc, Cl. Brassard		318
H. Morin, Cl. Duquette		320
Chs. Maher, Cl. Duquette		320
J.-E. Arnault, Cl. Duquette		320
Jos. Gougeon, Cl. St-Laurent		331
L. Millette, Cl. Chateaubriand		333
J.-M. Bidal, Cl. Chateaubriand		333
W. McDonald, Cl. Bordeaux		335
H. Dufour, Cl. Cadillac		337
J.-A. Riberty, Cl. La Tuque		338
G.-P. Bellemare, Cl. LaTuque		338
C. Manseau, Cl. Guigues		340
L.-P. Trottier, B.P. St-Damien		169
Chs St-Amant, B.P. Lac aux Sables		245
Alp. Doré, B.P. Lac aux Sables		245
Alb. Drouin, B.P. St-Narcisse		265
Thomas Dupuis, B.P. Broughton		295

DISCOURS DU Dr P. H. BEDARD A
QUEBEC—Suite

Le produit de ces cotisations était destiné à donner des secours à ceux d'entre eux qui avaient été atteints par une adversité quelconque.

D'ailleurs la prévoyance était chez les Grecs élevée au rang d'une déesse et possédait de nombreux autels. En l'année 288 avant J.-C., les Phocéens avaient consacré dans le temple de Delphes une statue de bronze à la Minerve Prévoyante.

Des associations du même genre se retrouvent à Rome. Au IIe siècle, les chrétiens se forment en collèges, appelés *Fraternitas*, afin de pourvoir aux funérailles de leurs morts.

Si nous quittons la Grèce et Rome pour remonter vers le Nord, parmi les peuples taxés de barbares par les deux grandes civilisations, nous trouvons des associations presque semblables, dont certaines clauses imprègnent encore les sociétés de secours mutuels modernes.

Entr'aides clauses. Un serment solennel, prêté sur un cierge allumé, liait tous les associés et les obligeait à se défendre et à s'entraider comme des frères.

Paris, qui n'était alors que la petite ville de Lutèce possédait aussi ses collèges d'artisans; le plus fameux est celui des *bateliers de la Seine*.

Mais le développement de ces associations fut pendant quelques siècles enrayé en France, par suite d'invasions et de guerres continuelles. Elles reprirent naissance au XIe et XIIe siècles. Dans ce temps-là elles avaient leurs mystères, leur serment, leur secret. Par des enquêtes patientes, entreprises par des économistes, on découvrit que ces associations avaient de très curieuses analogies avec la franc-maçonnerie.

Elles furent attaquées d'une façon très violente aux XVe et XVIe siècles et faillirent sombrer avec la révolution française.

Un rapporteur du Budget en France, en 1904, avait donc raison de dire en parlant des sociétés de secours mutuels: "Nous nous trouvons en présence, non pas d'une création abstraite du législateur, mais d'une institution, née spontanément de l'état social, d'une institution produite par les circonstances et les besoins."

Cette institution spontanée défia la révolution, se reconstitua et ne cessa de venir en aide aux compagnons dans la peine.

En 1850, la France donna aux sociétés de secours mutuels leur existence légale et les autorisa à demander leur reconnaissance comme des associations d'utilité publique. Leurs buts, cependant, étaient limités en secours temporaires aux sociétaires malades, blessés, infirmes et aux frais funéraires.

En ce siècle de progrès et de transformations, l'Amérique ne pouvait rester indifférente à cette grande cause de la mutualité, aussi voyons-nous les sociétés de secours mutuels grandir et prospérer, pour atteindre enfin son plein degré de développement.

En effet, Messieurs, de nos jours, nous constatons avec plaisir que nos sociétés de secours mutuels, du moins le plus grand nombre, reposent sur des bases solides et nous offrent des garanties indiscutables. Et Messieurs, parmi les plus solides et les plus prospères, saluons avec orgueil nos sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises et catholiques.

Je vous ai esquissé à longs traits l'histoire des sociétés de secours mutuels. Je voulais vous démontrer que de tout temps les individus se sont groupés ensemble, et se sont unis dans un but de

protection. L'Union! Les peuples anciens et modernes l'ont toujours souhaitée. Ils sentaient que l'union était nécessaire pour leur bonheur et leur prospérité, en temps de guerre et de persécution, pour vaincre leurs ennemis; en temps de paix ils en avaient aussi un pressant besoin pour réparer leurs pertes, conséquence de toute guerre, mais surtout pour assurer le bonheur de la nation.

Messieurs, les individus comme les peuples ont droit au bonheur. Nous sommes constamment en quête de satisfaction, la recherchant, les uns dans les honneurs et les grandes actions, les autres sans bruit et sans apparat en aidant son frère et en le secourant dans la maladie et le malheur.

Au sein des sociétés de secours mutuels, le vrai mutualiste y trouve ce bonheur et cette satisfaction que de satisfaction, la recherchant, les uns dans les honneurs et les grandes actions, les autres sans bruit et sans apparat en aidant son frère et en le secourant dans la maladie et le malheur.

Au sein des sociétés de secours mutuels, le vrai mutualiste y trouve ce bonheur et cette satisfaction que de satisfaction, la recherchant, les uns dans les honneurs et les grandes actions, les autres sans bruit et sans apparat en aidant son frère et en le secourant dans la maladie et le malheur.

Au sein des sociétés de secours mutuels, le vrai mutualiste y trouve ce bonheur et cette satisfaction que de satisfaction, la recherchant, les uns dans les honneurs et les grandes actions, les autres sans bruit et sans apparat en aidant son frère et en le secourant dans la maladie et le malheur.

On dit et certes il y a un peu de vrai dans l'assertion, que le bonheur réside dans la satisfaction du devoir accompli. L'humanité, après des siècles et des siècles de recherches incessantes, n'a pas réussi à trouver le bonheur; chaque jour de sa longue vie, elle a dû reconnaître la vérité de la parole du poète:

"Ici-bas la douleur à la douleur s'enchaîne,

"Le jour succède au jour et la peine à la peine.

Il lui est arrivé de temps à autre de se laisser tromper par le faux brillant de quelques existences. Son illusion a toujours vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

Chaque fête doit finir, la seule perspective de cette fin est déjà un poison qui gâte le plaisir même. Eh bien, Messieurs, au sein des sociétés de secours mutuels, vous ne trouverez pas ce poison qui gâtera la satisfaction du devoir accompli.

Car la mutualité est là qui vous dit: *Je suis le bien.*

Grâce à elle, sans effort apparent, sans sacrifice coûteux, sans application constante, que de veuves et d'orphelins soustraits à l'indigence, que de malades, de vieillards, d'invalides arrachés à la misère; que d'énergies vivifiées, de courage relevé, d'espérances suscitées.

La mutualité voudrait bannir la souffrance de notre planète, elle n'y réussira pas sans doute, mais au moins elle pourra la diminuer, l'atténuer et la désarmer.

* * *

Ainsi donc, Messieurs, un vrai mutualiste, et vous en êtes tous, je n'en doute pas, trouvera au sein des sociétés de secours mutuels, ce que tous les hommes ont vainement cherché: le bonheur et la satisfaction dû devoir accompli. Si j'envisage maintenant la mutualité au point de vue économique, je trouve qu'elle remplit un grand rôle et qu'elle est appelée à en rendre un plus grand encore quand elle sera plus connue et plus honorée. Elle fournit aux individus le moyen de se prémunir contre les revers de fortune, contre la misère, conséquence d'une mort prématurée.

Elle repose sur l'aphorisme, *l'union fait la force.* En effet, l'union, qui est la mère de la mutualité, en est aussi l'assurance; sans elle, pas d'assurance possible. L'enrôlement de milliers d'individus

sous une même bannière, présente une solidarité contre laquelle le hasard d'une épidémie ou l'occurrence d'une mortalité nombreuse viennent se briser. Il ne lui reste plus qu'à proportionner la cotisation des membres au risque qu'ils courent de devenir malades ou de mourir. A l'aide de statistiques, il est facile de fixer cette cotisation, et voilà une société mutuelle certaine de vivre tout en accomplissant un bien immense. Comme on le voit, l'union seule est le grand facteur qui opère ce tour de force économique. Il est comme le lit d'un grand fleuve alimenté par une multitude de petits ruisseaux. Isolés, ces petits ruisseaux n'ont aucune puissance; réunis, ils constituent un cours d'eau dont la force et l'énergie brisent tous les obstacles.

Il y a plus, la mutualité s'adapte aujourd'hui à tous les besoins; au père de famille obligé de subvenir aux besoins de ses jeunes enfants, elle offre à peu de frais, le moyen d'écartier de leurs préoccupations le danger d'une mort prématurée qui laisserait sans ressources des êtres aimés, à celui dont les années ont diminué les forces, la mutualité, par la rente viagère permet d'envisager, le sourire aux lèvres, la prolongation de son existence.

Sans exagération, on peut dire qu'aucune institution au monde ne présente des garanties supérieures à celle d'une société de secours mutuels, administrée par un bureau de direction, élu à date fixe par des délégués choisis eux-mêmes par les membres.

* * *

Maintenant, Messieurs, si j'envisage la mutualité au point de vue sociale, je dis que c'est là que vous trouverez la solution pratique, pacifique et patriotique des grands problèmes qui troublent notre époque.

Dieu merci, au Canada, nous n'avons pas eu à souffrir de ce fléau; mais est-ce à dire que nous échapperons aux assauts de la vague socialiste qui envahit toutes les plages.

En Europe, cette vague a fait et fait encore de terribles ravages, que fait-on pour endiguer ce flot envahissant.

Les gouvernements ont bien nationalisé maints services et créé des retraites ouvrières, mais ils n'ont pu satisfaire par là l'appétit vorace des esprits ayant pour doctrine la distribution égale de tous les biens. Malgré cela, le socialisme désagrégeant monte toujours, il a des disciples, des apôtres même chez nous. Pourquoi? Parce que la classe ouvrière qui souffre et peine, veut se soustraire au poids de sa pauvreté. C'est logique, mais trop souvent, elle oublie que le remède à l'incertitude du lendemain n'est pas dans les législations teintées de socialisme, mais dans la mutualité chrétienne. Oui, Messieurs, voilà le refuge véritable de la classe populaire, avec elle, le principe d'affaire et la charité chrétienne se donnent la main. Les petites épargnes agglomérées des sociétaires produisent un capital dont le rendement suffit à payer des secours aux malades et à donner une indemnité aux veuves et aux orphelins. Grâce à l'infusion du sang nouveau, la société prospère, malgré le bien qu'elle accompli.

* * *

Il serait, Messieurs, encore facile de vous montrer la mutualité en se plaçant au point de vue national et religieux. Je laisse cette tâche agréable à d'autres orateurs qui sauront, je n'en doute pas, vous en montrer tous les avantages.

Quant à moi, je crois vous en avoir suffisamment dit pour vous convaincre de la nécessité d'appartenir aux sociétés de secours mutuels et

facilement aux sociétés canadiennes-françaises et catholiques.

Malheureusement, Messieurs, nos sociétés mutuelles ne vous donnent-elles pas toutes les garanties que vous devez attendre d'une société qui reçoit vos souscriptions?

L'Alliance Nationale en est une de celle-là. Au lieu de par ses fonds de réserve que par la sagesse de ses règlements, elle vous offre ce qu'aucune autre société ou compagnie d'assurance puisse vous offrir. Malade, elle vous offre suffisamment pour vous compenser la perte d'une partie de votre revenu; invalide, en vous payant la moitié de votre traitement, elle vous permet d'envisager d'une façon sereine le peu d'années qu'il vous reste à vivre. Si la terrible foyosseeuse vient abréger vos jours, elle s'empresse de remettre à vos héritiers le montant auquel vous avez droit par votre certificat de dotation.

En terminant, Messieurs, permettez-moi de vous parler de nouveau de cette magnifique démonstration, organisée en l'honneur de l'Alliance Nationale et en l'honneur de votre humble directeur. Soyez sûrs d'une chose, c'est que vous pouvez compter sur moi et sur ma faible influence pour que le grandir et prospérer l'Alliance Nationale à Québec. C'est sans doute votre désir et votre ambition, et veuillez croire que ce sont aussi les vôtres.

— o —

**CONFÉRENCE FAITE AU CERCLE
SAINT-PIERRE No 8
PAR L'ABBE N.-K. LAFLAMME
(Suite)**

II

Mais ce n'est pas tout de connaître la dignité du citoyen. Demandons-nous maintenant s'il y a obligation de voter? Certainement, Messieurs, puisque c'est un droit, mais encore un devoir, mais encore un devoir de conscience. Si un homme ne veut pas seulement l'exercice d'un droit, mais encore l'accomplissement d'un devoir, du devoir que tout citoyen doit remplir, puisqu'il a déjà l'obligation de concourir dans la mesure de ses forces au progrès moral et matériel de sa municipalité, de sa ville ou de son pays. Et s'il s'abstient, qu'il peut et doit voter, et cela par indifférence ou par manque d'esprit public, il assume en certains cas une grave responsabilité devant Dieu, devant son pays et sa propre conscience.

Car si cette abstention devient la cause d'un mal, d'une loi malfaisante, Dieu ne peut manquer de demander compte à ceux qui en ont été les auteurs directs; si un député mal intentionné, élu, alors qu'il n'aurait jamais dû l'être, et cela par la cause de notre indifférence politique, devant son pays, il est difficile de dégager toute notre responsabilité. Et il en est de même devant la société qui a le droit de compter sur le travail et la contribution de ses membres, sur le vote de ses bons électeurs.

Pourquoi noire ancienne mère-patrie, est-elle devenue par une poignée de sectaires, qui l'élevèrent sous le poids du pire despotisme, c'est parce que les honnêtes gens n'ont pas su grouper tous leurs votes, et les réunir en un faisceau compact, pour faire pencher l'un des plateaux de la balance en faveur de la liberté?

Pourquoi les catholiques allemands ont-ils su conquérir et faire respecter des droits chers à leurs croyances, c'est parce que, par le nombre de leurs suffrages, ils ont forcé une majorité pro-allemande, à leur accorder ce qu'ils réclamaient au nom de la justice? Dans notre pays, il ne faut pas avoir peur d'a-

vouer qu'il y a des symptômes menaçants. Les questions de religion, d'éducation, de langue et de races divisent les esprits. Le passé et le présent même sont là pour nous montrer les funestes effets de ces rivalités. L'avenir se charge de nous l'apprendre encore, et fasse le Ciel que ce ne soit pas aux dépens des Canadiens-Français et des catholiques. La lutte contre les empiétements des majorités ambitieuses ne cesse pas, la lutte contre des puissances, plus dangereuses parce qu'elles sont plus secrètes, commente déjà, et point n'est besoin d'être prophète pour annoncer qu'elle sera plus terrible qu'un optimisme déplacé ne cherche à le faire croire. Aujourd'hui ce ne sont que des intentions perverses, mal dissimulées par des tentatives assez habiles pour dérouter des esprits pour lesquels tout va bien, mais demain, ces intentions deviendront peut-être des lois, formulées et inscrites dans notre Code, à la grande surprise des naïfs et des incrédules.

Et comme pour faire triompher les doctrines subversives qui leur sont chères, ceux qui les préconisent ont besoin du vote populaire, ils se préparent déjà une catégorie d'électeurs, dont ils brigueront les suffrages, en temps opportun. Or, au bloc des mauvais électeurs, il faut opposer le bloc des bons, en demandant à ceux-ci de toujours exercer le droit de vote, au bénéfice des bonnes causes et de ceux qui s'en font les champions. Autrement, on pourrait se réveiller un beau matin, dominés par une minorité, sinon de sectaires, du moins d'hommes antipathiques à nos aspirations religieuses et nationales. Votons toujours, Messieurs. Qu'importent les défaites momentanées; d'ailleurs les fortes minorités en imposent, et finissent par devenir des majorités; votons par devoir social, par devoir de conscience, pour le succès des bonnes idées, des bonnes lois et des hommes compétents. N'allons pas dire: "ceci ne nous regarde pas; un malheur public va arriver, nous nous en lavons les mains d'avance." Oui, mais pendant qu'on se lave les mains, nos droits sont peut-être amoindris; notre religion, notre langue, nos écoles, nos traditions saintes, nos sociétés nationales, battues en brèche par les valets du fanatisme, de l'impunité et de la franc-maçonnerie; pendant qu'on se lave les mains, en s'abstenant de voter, les adversaires répandent le sang du Juste; et morcellent petit-à-petit l'étendard qui abrite notre foi, nos écoles catholiques et notre patrimoine de race.

Pour défendre et conserver notre héritage de race, armons-nous du vote, et votons en faveur des belles causes religieuses et nationales, en faveur des hommes, qualifiés pour nous représenter dignement, par la force de leur intelligence, l'énergie de leur volonté et la sincérité de leur patriotisme. Et ainsi, dans les circonstances actuelles, si nous ne pouvons pas conserver la supériorité du nombre, nous aurons du moins gardé celle de la qualité. Et pour cela, il ne faut pas que l'électeur canadien-français reste indifférent à la chose publique; il doit se renseigner, étudier, discuter, prendre connaissance de ses propres besoins et de ceux des autres.

L'apathie politique est un mal, Messieurs, j'aurais dit un péché social, d'où peuvent résulter des conséquences désastreuses, irréparables. Aimons donc la chose publique; que chaque citoyen prenne une part active, par son vote dont il ne doit jamais ou très rarement s'abstenir. Qu'importent les différentes couleurs qui brillent et frappent ses regards; il y a dans tous les partis des hommes recommandables, instruits, honnêtes, chrétiens et patriotes, et alors, l'électeur se doit à lui-même de ne pas les ignorer, et de leur mani-

fester sa confiance, dans toutes les circonstances où il est appelé aux urnes électorales.

III

Si le vote est obligatoire, il doit être libre aussi. C'est dire qu'il ne doit pas être vendu. Autrement, c'est de l'immoralité politique. Pourtant, la corruption électorale est un fait d'autant plus lamentable qu'il tend à se généraliser. La conscience politique est singulièrement avariée dans notre pays, par l'achat direct ou indirect des suffrages, érigé sinon en système, du moins en coutume, comme dernière ressource d'assurer une victoire qu'on ne pourrait pas remporter par des moyens légitimes. Et c'est un signe alarmant que celui-là, puisqu'il marque une dépression du sens moral et chrétien, un mépris de l'honneur simplement humain, chez ceux qui achètent comme chez ceux qui vendent les votes.

Entendons-nous Messieurs sur le mot corruption.

Qu'un candidat sollicite le suffrage des électeurs, c'est son droit; qu'il le fasse par l'exposé véridique de son programme et de ses idées, qu'il y apporte le prestige de son talent et de son éloquence, qu'il s'efforce d'éclairer ses auditeurs, de les persuader et de les convaincre, avec des arguments dénués de sophismes, afin de les gagner à sa cause, c'est encore son droit légitime. Après en avoir appelé à l'intelligence, au jugement, au bon sens de ses électeurs sur la valeur de ses principes, il peut, il doit même solliciter avec force leurs votes, pour une cause dont, en définitive, il les a constitués juges, et cette pression qui est et doit être celle de la vérité, ne porte aucune atteinte à la liberté et à l'indépendance de la conscience.

La corruption n'est pas là; car l'électeur reste libre de se former une conviction, après avoir réfléchi, raisonné, pesé le pour et le contre de tel programme politique, après avoir discuté les raisons développées, et calculé les garanties données par l'homme qui brigue son vote, et il se détermine lui-même à accorder sa confiance à celui qu'il croit sincèrement le plus capable de le représenter et d'être l'interprète de ses propres idées.

Mais là où il y a corruption électorale, c'est lorsqu'une cabale organisée, intervient pour, non pas changer cette conviction intime de l'électeur, sa puissance ne va pas jusque là, mais pour la faire désavouer par l'acte extérieur du vote, c'est lorsque, par l'argent, l'alcool, des promesses menteuses, et l'intimidation, on exerce cette influence indue, immorale et anti-sociale qui consiste, soit à sortir un électeur de son indifférence politique, soit à lui faire trahir une conviction arrêtée, à lui faire poser un acte public contraire aux exigences de son esprit et aux dictées de sa conscience. L'essence même de la corruption est là Messieurs. Je n'entre pas dans les détails; les lois religieuses et civiles de notre pays les déterminent clairement.

Il faut dire tout de même que ce mal, qui n'est pas d'hier, en s'introduisant dans nos mœurs publiques, y cause des ravages énormes. Le mot devenu populaire: "les élections ne se font pas avec des prières", est tristement significatif; il laisse entrevoir l'abîme profond qui existe entre les principes de la moralité chrétienne qui doivent réglementer la vie publique comme la vie privée, et les faits tels qu'ils sont vécus et réalisés dans la vie politique; il indique un état de démoralisation sociale assez avancée chez les vendeurs comme chez les acheteurs de suffrages.

Commerce révoltant que celui-là, trafic odieux, puisqu'il a pour but de négocier, comme on négocie la vente d'une marchandise quelconque, une chose qui ne devrait jamais se trouver sur le

L'ALLIANCE NATIONALE

marché. Et puis quelle confiance peut-on avoir en celui qui vend un vote ou en celui qui l'achète ou tente de l'acheter? Il est facile de voir que le premier abdique sa propre personnalité, sa dignité personnelle, sa liberté, et que le second, pour avoir été capable d'acheter un ou plusieurs votes, n'est pas moins capable de le revendre ensuite, au plus offrant, quand son intérêt l'exigera. Dans l'un comme dans l'autre cas, il n'y mettra pas plus de scrupule. Et c'est ainsi que l'on déforme graduellement les moeurs politiques, en créant dans l'esprit des citoyens, cette pensée que leurs votes n'ont pas d'autre valeur que celle de la monnaie offerte et reçue; c'est ainsi que l'on fausse leur éducation civique, en ne les attirant aux bureaux de votation que par l'appât de l'argent ou de la boisson, les exposant au danger de s'enivrer, ou de se parjurer, s'ils sont assermentés.

Messieurs, comprenons et faisons comprendre autour de nous, cette dignité et cette obligation du vote électoral, faisons-nous les apôtres d'une doctrine qui redressera chez plusieurs les idées faussées dont ils ont, les premiers, à subir les conséquences désastreuses, au point de vue catholique et social.

Surtout, dans toute élection politique et municipale, donnons des votes indépendants, indépendants de nos intérêts privés, indépendants des influences malsaines, des agents électoraux qui spéculent sur l'ignorance, la cupidité et même la misère. Quand bien même nous serions écrasés; la joie d'avoir accompli son devoir, de n'avoir pas trahi ses convictions personnelles, l'emportera sur le plaisir passager d'une victoire remportée par la corruption.

En terminant, laissez-moi vous citer un bel exemple d'indépendance politique. Je l'ai trouvé dans le discours d'un évêque français.

En voici le texte:

"Il s'agissait d'aller voter pour O'Connell, le grand agitateur qui travaillait pour l'émancipation religieuse et civile de son pays.

Le jour de la votation, un homme s'avance vers l'urne électorale. Il est courbé par la souffrance et sa main tremble. Il sortait de prison où un grand propriétaire anglais l'avait enfermé pour dettes.

Si tu veux voter contre O'Connell, lui dit son créancier, je te ferai la remise de ton argent, avec la liberté.

L'infortuné fermier est pauvre; il est père de famille; ses enfants meurent de faim. C'est leur

pain, c'est leur vie en même temps que la sienne qu'il va acheter par ce vote. Comme il allait déposer son bulletin dans la boîte, il entend tout à coup une voix: "Malheureux, que fais-tu? Souviens-toi de ton âme et de ta liberté. Ce cri, c'est celui de son épouse: l'héroïque femme préfère voir son mari prisonnier et ses enfants sans pain que sa patrie opprimée. A cette voix, l'électeur se ramène; il est père et époux, mais il est citoyen irlandais, il vote pour O'Connell et retourne en prison. Bientôt la sublime parole de cette femme magnanime, fait le tour de l'Irlande, on le répète partout, on l'imprime sur les médailles, on l'inscrit sur les bannières de l'Association catholique, elle devient le mot d'ordre de l'Irlande et l'Irlande est émanicipée".

Le Chapelain,
Rév. N.-K. LAFLAMME,
O.M.I.

Rapport du Médecin en Chef Suite.

Les affections du coeur doivent aussi occuper notre attention à cause du chiffre élevé de mortalité qu'elles fournissent. A quoi devons-nous attribuer tous ces troubles cardiaques? Certaines maladies graves, telles que le rhumatisme, les fièvres typhoïdes et quelques maladies inflammatoires contribuent à affecter le coeur dans son action. Quelques décès sont survenus peu de temps après l'admission. Serait-ce le résultat d'une négligence dans l'examen attentif du coeur? La chose est bien possible, mais difficile à exprimer ouvertement.

Les cancéreux comptent aussi pour un certain nombre. Ces cancers se localisent pour la plupart, à l'estomac et au foie. Plusieurs ont eu pour causes des gastrites chroniques, de la dyspepsie prolongée et même de l'intempérance.

Les maladies des reins figurent notamment, surtout chez les sujets avancés en âge. Plusieurs décès ont été le résultat d'accidents, les uns dus au métier et à la profession; les autres, survenus dans des circonstances particulières. Il apparaît dans certains cas que lors de ces accidents, il y aurait eu négligence et imprudence de la part des défunts.

(A suivre)

NECROLOGIE

No.	NOM	ADMISSION			Cert. Partic.	DÉCÈS			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B. P.	Date		le	Age	Cause	
1108	Edmond Julien	43	Limoilou No 168	21-10-02	1000	14-9-10	51	Hémorrhagie céréb.	A. Lessard
1109	J. Séraphin Boissvert	27	St-Croix No 192	4-11-03	1000	15-10-10	35	Artério-sclérose	L. P. Legendre
1110	William St-Onge	26	St-Pierre No 8	10-02-02	1000	17-10-10	38	Tuberculose intest.	A. F. Jeannotte
1111	J. B. Alb. Martin	42	St-Joseph No 1	24-5-03	2000	18-10-10	30	Acytolite	G. E. Larin
1112	Philandre Boucher	25	Turgeon No 238	26-6-06	1000	19-10-10	28	Tuberculose	J. E. Bernier
1113	Rév. P. M. Meunier	43	St-Sébastien No 232	25-7-98	500	19-10-10	58	Tuberculose rénale	A. Jos. Schiller
1114	Geo. Santerre	48	Matane No 95	1-12-85	1000	27-10-10	67	Néphrite	A. Bouillon
1115	Cérophas Oumet	46	St-Joseph No 1	13-5-94	1000	3-11-10	63	Bright	G. R. Larin
1116	L. Adélar Lacroix	25	St-Casimir No 82	14-5-99	1000	4-11-10	33	Péricardite	P. Dolbec
1117	Uric Duval	18	St-Hyacinthe No 67	30-11-02	1000	7-11-10	26	Pièrre entérique	E. Ostigny

ANNUITE AUX VIEILLARDS (70 ANS) CERTIFICAT DE DOTATION

NOM	ADMISSION			Cert. Partic.	PENSION	
	Age	Date	Montant		Réchéance	
Pierre Fafard	54	7-11-94	\$ 500	\$ 50	6-10-10	
Nap. Brunelle	54	9-5-95	1000	160	31-7-10	
Frs Eus. Blondeau	54	26-7-94	1000	100	17-8-10	

CONSEIL GENERAL Etat Financier AU 30 NOVEMBRE 1910.

CAISSE DE DOTATION	
Recettes	
Contributions, \$19,683.04	— Intérêts, 8531.81
Balance,	1.00
Déboursés	
Bénéficiaires	4.00
Invalides	— Pension, 70 ans, \$300.00
Cse Gén., (5 p.c.) \$84.15	— Divers, \$9.46
Balance,	1.00

CAISSE CENTRALE DES MALADES	
Recettes	
Contributions, 1852.46	— Intérêts, \$25.34
Balance,	1.00
Déboursés	
Indemnités, \$1,533.50	— Remboursement, \$22.00
Divers,	— Cse Gén., (5 p.c.) \$9.24
Balance,	1.00

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES	
Recettes	
Dépôts, \$1,715.17	— Intérêts, \$30.00
Balance,	1.00
Déboursés	
Cercles,	1.00
Balance,	1.00

CAISSE GENERALE	
Recettes	
Cse Dot. et Mid, (5 p.c.)	— Rétribution, \$14.07
— Drt. et Hon., \$208.30	— Revue, \$1,501
— Fournit., \$232.13	— Assce Off., \$167.67
— Divers, \$158.75	
Balance,	1.00

Déboursés	
Poste, etc., \$13.62	— Papeterie, etc \$46.13
Loyer, \$37.92	— Salaire empl. bureau, \$108.42
Divers, (Bure.) \$108.42	— Off. Gén., (Rémun.) \$241.60
Fournitures, \$5.75	— Revue, \$261.91
Organisation, \$177.94	— Propagande, \$81.38
Inspection, \$26.82	— Enquêtes, \$11.20
Remboursement, \$37.00	— Divers, \$3.26
Mobilier, \$.....	— Session, C. G \$278.41
Prêts voyages d'Officiers,	
Assurance garantie officier Cl. et B. P.,	
Balance au 31 octobre 1910	1.00

RESUME	
Caisse de Dotation, surplus,	\$1.00
Caisse des Malades, surplus,	1.00
Caisse d'Epargne, surplus,	1.00
Caisse Générale, découvert,	\$1.19

PLACEMENTS DE FONDS	
Fabriques,	\$ 541.00
Municipalités scolaires,	74.00
Municipalités,	36.00
Prêts Hypothécaires,	98.00
Dépôt, Gouvernement N.B.,	10.00
Immeuble,	60.00
En Caisse, chèque Cercle Chambly, No 139, entre mains B. Provinciale,	1.00

Cercles, etc. Surplus, remises, \$278.30	1.00
Banques; avances pour compléter prêts hypothécaires,	13,578.76
Balance,	\$119.00

Attesté à Montréal, 30 novembre 1910.

Certifié correct, ALF. ST-CYR, Trés.

O. BOURDON, J.-A. MIGNAULT, Auditeurs.

L'ALLIANCE NATIONALE

No 244-C. ST-PHILIPPE, Windsor Mills; W. Beaupré, S.A., Omer Reid, S.F., et T. Réun. 4e dim. 1h. p.m., soubassement de la Sacristie.

No 246-CL. ST-THOMAS, Compton; Frs. Audet, S.A., et S.F. Réun. 3e dim., 7.30, chez M. Frs. Audet.

No 247-CL. STE-ÉLIE, Co. Nicolet, Rvd. Em. Lassonde, chap. A. Gaudet, P.; P. DeNeri Richard; S.A. Geo. Hébert, S.F., et T. Réun. 3e sam, 7.30p. m., chez M. Ed. Héon.

No 251-CL. de la PELTRIE, Rock Island, S.A., F. X. LeBlanc, S.F., Geo. Boisvert. Réunions, dernier dimanche, à midi.

No 261-CL. ST-VENANT, Paquetville, Co. Compton, S.A., S.F. et T., L. G. Garon. Réunions, 4e samedi, à 7.30 hrs, salle des Forestiers Catholiques.

No 263-CL. ARTHABASKA, Co. Arthabaska; S. A., A. A. Ficher; S.F., et T., F. X. Lemieux. Réunions, 3e vendredi, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel-de-Ville.

No 265-CL. RIVIERE-A-PIERRE, Co. Portneuf; Wilbrod Voyer, S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim. 1 1/2 p.m., salle publique du Conseil.

No 267-CL. ROYAL, Montréal; Norbert Desjardins, 140a Clark, S.A.; Alex. Drouin, S.F., 120 Cas. rai., Réun. 2e, 4e ven. 8h. p.m., salle du collège, rue Fairmount.

No 276-CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A., et S.F., J. P. Paré, N.P. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire PARÉ, à 11h. a. m.

No 277-CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jac.-Cartier; S. A. S.F. et T. Réun. J. P. Legault, Réunions, 4e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Hôtel-de-Ville.

No 279-CL. BOSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras, S.A., et T., L. L. Ledoux. Réunions, dern. dim. après grand-messe, dans sacristie.

No 284-CL. ST-PRIME, Co. Chicoutimi, AH. Vézina, S.A., et S.F. Réun. der. lun., à 8h., chez M. A. Vézina.

No 286-C. S. JOVITE, Adr. Filion, S.A., Geo. Dury, S.F. Réun. dern. dim. 11.30 h. a.m., salle P. Robert.

No 289-CL. GRATON, Pawtucket, R. I., S.A., Arthur Alix, 234 Sayles; S.F., et T., N. L. Brouillette, 42 Quincy Ave. Réunions, 3e dimanche du mois, 2hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 294-C. CHAPLEAU, Labelle, Co. Ottawa, S.A., S. F. et T., Nap. Marinier, Réun. 1er dim. du mois, à 2 hrs, salle publique.

No 296-C. STE-AGATHA, Co. de Terrebonne; Rod. Dazé, M.D., S.A., S.F., et T. Réun. dern. dim., 8 hrs, salle Forget.

No 302-CL. OKA, comté des Deux Montagnes; S.A., Adolphe Chéné; S.F., T. et Md.-E., J. W. Ouimet. Réun. 3e dimanche, 3 p.m., salle du Collège.

No 309-C. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville, Germain Rattée, S.A., Aug. F. Gosselin, S.F., et T. Réun. 3e dim. après la messe, à la salle M. Aug. P. Gosselin.

No 310-CL. ST-HUGUES, Co. Bagot; S.A., Wilfrid Melançon, N.P., S.F., et T., L. W. Beauregard. Réunions, 1er dimanche, à l'issue de la messe, à la salle publique du village.

No 311-CL. VILLÉRAY, Co. Hochelaga, Pierre Beaucage, 2611 Labelle; S.A., Jos. E. Roy, S.F. et T. 2478 Labelle. Réun. 2e, 4e, mer., à 8h. p.m., à la salle Raymond, 3163 St-Hubert.

No 314-CL. PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A., S.F., et T., L. A. Siméon. Réunions, 3e dimanche à 11 1/2 hrs. a.m., à l'école du village.

No 316-C. COULONGE, Roxton Pond, Co. Shefford; Félix Larose, S.A., Jos. Fournier, S.F., et T. Réun. 2e dim., après la messe, chez M. F. Larose.

No 317-CL. SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER, Saint-Joachim, Co. Shefford; S.A., S.F., et T., R. Latour. Réun. 4e dim., après la messe, chez M. R. Latour.

No 318-CL. BRASSARD, Dalhousie, N.B., S.A., A. J. LeBlanc, S.F., et T., Mathias Comeau. Réun. 3e dim. à 4h. p.m., à la salle C.M.B.A.

No 320-CL. DUQUETTE, Montréal; R. Millette, S. A. et T. 685 BERTI, réunions, 1er et 3e lun. 8h., salle St-Edouard, 266 Lagacière E.

No 321-CL. D'AMOUR, Edmundston, N.B., S.A., René U. Beaulieu, S.F. et T., Eugène Lajoie. Réunions, 3e dimanche, à 1.30 p.m., salle Edouard Ouellet.

No 323-CL. ARCHAMBAULT, Grand Falls, N.B., S.A., Ach. J. Bastille; S.F., et T., P. Levasseur. Réun. 3e ven., à 8hrs. p.m., chez M. Syl. Martin.

No 325-C. MOREAU, St-Marie, Co. Verchères; Clovis O. Senecal, S.A., S.F., et T. Réun. dern. sam., à 8h., salle publique.

No 327-CL. ST-ARSENÉ, Montréal; C. A. Léveillé, S.A., 1422a Labelle; Jos. Beauvais, S.F. et T., 1955 Dufferin. Réun. 2e, 4e mer., 8h., coin Ch. Colomb et Bélanger.

No 328-C. D'AILLON, Outremont, L. P. Lasnier, S.A. et S.F., 1097 Van Horne. Réun. dern. mer., 8h., à l'école Ste-Madeleine, rue Bloomfield.

No 329-C. PONTIAC, Ville Marie; L. E. Racicot, S.A., S.F. et T. Réun. 3e lun. 8.30 hrs.

No 330-C. DUHAMEL, Rapido de l'Original; Emile Lamson, S.A., Alex. Gagnon, S.F. et T. Réun. 3e dim. 7.30 h., à l'hôtel de Ville.

No 333-C. CHATEAUBRIAND, Montréal, L. Millette, S.A., 658, 6e avenue, Rosemont; Art. Lamarche, S.F., 1778 Iberville. Réun. 2e, et 4e vend., 8h. p.m., soubassement de la Sacristie de Philomène de Rosemont.

No 334-CL. BOURGEOIS, Broughton, Jos. Nap. Vallée, S.A.; J. E. Clifé, S.F. Réun. 3e mer., à la sacristie paroissiale.

No 336-C. N. L. S. de la Ste-Église de St-Jacques, J.U. Morin, S. A., A. L. Caillie, S.F. Réun. 3e dimanche à la Salle Municipale.

No 338-C. LA FLOUPE, Co. L'Assommoir; A. Caron, S. A., Geo. P. Beauregard, S.F. et T. Réun. 2e sam. à 1 h. à la sacristie paroissiale.

Droits d'entrée pour devenir membre de "L'Alliance Nationale"

Table with 2 columns: Description of membership fees and amounts in dollars and cents.

ACCUSES DE RECEPTION

Valleyfield, 5 Déc., 1910. M. G. Monet, Sec. Gén. de l'Alliance Nationale, Montréal.

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de dotation

Large table with multiple columns showing monthly contribution rates for different age groups and certificate types.

Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Table with multiple columns showing monthly contribution rates for life insurance certificates.

Cher Monsieur, Il me fait extrêmement plaisir de vous remercier pour la remise d'un chèque au montant de cent piastres que vient de me faire le subscriteur du Cercle Salaberry, No 34. Ce montant est en paiement de ma seconde annuité de pension et cette année montre combien, sont les hommes d'affaires qui président aux destinées de notre progressive Société.

Encore une fois merci. Votre bien dévoué, JOS. MONETT

Upton, 5 novembre 1910. G. Monet, Ecr., Sec. Gén. de l'Alliance Nationale, J'accuse réception d'un chèque de \$500.00, présentant le premier versement à moi dû en vertu de mon certificat de Dotation No 10, comme pension ou annuité aux membres âgés de 70 ans. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la ponctualité apportée au paiement de ma réclamation. Veuillez faire paraître dans la Revue et journaux à votre disposition.

P. FAFARD, N.E.

L'Alliance Nationale Capital de Réserve Dans sa caisse de dotation, (assurance) de vie, 30 Nov. 1910 \$1,086,745 Dans ses caisses locales des malades, au 1er Janvier 1910 231,525 Dans sa caisse centrale des malades au 30 Nov. 1910 34,619 Total 1,352,990

Après 17 ans d'opération Effectif - 20,665 membres en règle au 1er Juin et 1910 Nombre de cercles en règle au 1er Déc. 1910 100 Nombre de bureaux de perception en règle au 1er Déc. 1910 100

FONDEE EN 1900 Banque Provinciale DU CANADA 7 et 9 Place d'Armes, Montréal. Président : M. H. Laporte, Gérant Général : Tancred Bienvenu Département d'Épargne ordinaire @ 3% Certificat de Dépôt @ 3 1/2% L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette Institution.

Banque d'Hochelaga MONTREAL Capital autorisé : \$ 4,000,000 Capital payé : - \$ 2,500,000 Fonds de réserve et surplus \$23,000,900 Total de l'actif au deal de \$22,000,000

MALADIE Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, d'après leur âge à l'inscription.

Table with 8 columns: Age, Cts, Ans, Cts, Age, Taux, Age, Taux. Shows contribution rates for different ages.

Une légère cotisation mensuelle est imposée par les cercles pour couvrir leurs frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer au Conseil Général, 10c par membre par mois pour rétribution.

Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin AVOCATS 54 RUE NOTRE-DAME EST Imp. "La Patrie"

1910 QUEBEC